

Adopté par l'Assemblée des délégués du PLR.Les Libéraux-Radicaux le 25 juin 2022

Pour une Suisse sûre à long terme

Revendications du PLR en matière de politique de sécurité

La guerre d'agression du Kremlin contre l'Ukraine marque un point de bascule : la politique de puissance est définitivement de retour en Europe. Cela a des conséquences pour la politique de sécurité de notre pays. Celle-ci doit être donc adaptée aux nouvelles réalités. En effet, la sécurité fait partie des conditions de base pour la liberté et pour un cadre de vie et économique prospère. Pour le PLR, il est clair que la politique de défense doit se concentrer sur la mission militaire principale, que les compétences et la part de prestations propres doivent être nettement augmentées, que la coopération en matière de défense doit être renforcée et que la pérennité de l'approvisionnement doit être garantie. De plus, la marge de manœuvre liée au concept de neutralité doit être utilisée dans ces buts tout en maintenant le cœur juridique. La majorité de la population suisse est favorable à une armée de milice forte, bien formée et bien équipée.

1. Défis

- › Situation sécuritaire en Europe : alors que l'on croyait que cette page de l'histoire était tournée, la guerre est toujours utilisée comme instrument de lutte de pouvoir au cœur de l'Europe. Cette situation engendre plus d'insécurité, donc potentiellement plus de migration et a des conséquences économiques négatives (difficultés d'approvisionnement et pénurie de ressources). Il est fort probable que les conséquences liées à la guerre nous occupent durablement.
- › Négligence en matière de politique de sécurité : depuis la chute du mur de Berlin, la politique de sécurité et de défense a été négligée, tant sur le plan financier et également en ce qui concerne la capacité opérationnelle des instruments liés à la politique de sécurité, notamment l'armée. Il s'agit maintenant de remplir pleinement, dans un délai très court, le mandat constitutionnel consistant à protéger la liberté, la sécurité et l'indépendance du pays (art. 2 Cst.).
- › Instabilité internationale : nous sommes au cœur d'une confrontation mondiale de différents systèmes de valeurs, dont les conséquences et les implications pour le monde sont encore imprévisibles. Il est cependant déjà clair qu'il s'agit de défendre nos valeurs et nos intérêts dans un monde de plus en plus instable.
- › Extension des zones d'opération : en plus des terrains classiques que sont l'air, le sol, le maritime, l'espace, le cyberspace prend de l'importance et ainsi s'ouvre une nouvelle zone de conflit dans laquelle la sécurité de l'État, de l'économie et de la société est menacée.

2. Nos revendications

Politique de défense

- › Identifier clairement les risques en matière de politique de sécurité : la mise à jour du rapport sur la politique de sécurité 2021 de la Suisse doit clairement identifier les risques que font peser des régimes autoritaires, comme la Russie et la Chine, sur l'ordre international et nos valeurs. La politique d'agression de la Russie menace l'Europe et le fondement de nos valeurs démocratiques, l'État de droit et le droit international public. Les scénarii stratégiques possibles qui en découlent - y compris la variante la plus dangereuse - doivent être clairement identifiés. Ainsi, il convient également de montrer quelles seraient concrètement les conséquences pour l'OTAN et la Suisse d'une éventuelle escalade du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

- › Meilleure anticipation grâce à la réflexion sur les scénarii : la réflexion stratégique visant à anticiper les scénarii possibles, notamment aussi les plus dangereux, doit être réintroduite. Tous les instruments de la politique de sécurité de la Confédération doivent en tenir compte dans la planification, les exercices et l'exécution.
- › Meilleure anticipation pour les alertes : une évaluation de la performance de nos capacités en matière de renseignement est nécessaire. Il est indispensable d'obtenir des informations suffisamment tôt de la part des services de renseignement afin d'évaluer correctement des situations qui changent constamment. Le réseau diplomatique devrait être chargé d'être plus proactif dans l'évaluation directe des menaces.
- › Optimisation de la cellule de gestion de crise : la gestion stratégique des crises doit être optimisée. Le Conseil fédéral a besoin, comme les cantons, d'une cellule de gestion de crise qui fonctionne. De plus il est important de disposer d'une vision cohérente et consolidée de la situation. Il est également urgent de mettre en place un concept de communication de crise, qui doit être réalisé par un gremium et disposer des moyens techniques nécessaires.
- › Détecter les lacunes en matière de capacités : les années où les moyens financiers de l'armée ont été réduits n'ont pas seulement conduit à d'importantes lacunes en matière de capacités et d'équipement, elles ont également eu une influence négative sur la formation de l'opinion. En effet, comme l'armée n'a plus suffisamment de compétences à disposition, les analyses de la menace et la doctrine ont été adaptées en conséquence. Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de la situation, il est nécessaire d'élaborer un rapport qui mette en lumière les lacunes en matière de capacités des différentes armes en se basant sur des analyses de la menace et une doctrine adéquate.
- › Imposer une augmentation des moyens : le budget de l'armée doit être augmenté à 7 milliards de francs et l'effectif théorique à 120'000 militaires. Le rapport demandé doit permettre d'identifier plus rapidement les lacunes en matière de capacités. Pour ce faire, les projets prêts à être acquis doivent être avancés, les mises hors service motivées uniquement par des raisons financières doivent être réévaluées, les systèmes d'engagement déjà acquis en partie doivent être commandés en totalité et de nouveaux systèmes doivent être achetés.
- › Une armée tournée vers l'avenir : à l'avenir, l'armée suisse pourra mener le combat interarmes et repousser une attaque conventionnelle de manière autonome ou en réseau. A ces fins, il est nécessaire qu'elle augmente ses propres capacités et coopère dans le cadre de ses obligations et de ses droits découlant du droit de la neutralité.
- › Orientation de l'organisation de l'armée sur la mission principale : l'armée est aujourd'hui axée sur la gestion des cas dits "probables". Au vu de l'évolution géopolitique, il est temps de se concentrer sur la mission principale de défense tout en conservant l'orientation sur les capacités pour maîtriser des formes de menaces hybrides et peu claires.
- › Développer la coopération militaire : la mentalité du hérisson, dans laquelle la Suisse peut se protéger de manière autonome, est dépassée et éloignée de la réalité. La Suisse doit coopérer plus étroitement avec l'OTAN (par le biais du programme Partnership Interoperability Initiative (PII) et, dans un deuxième temps, du Enhanced Opportunities Partner (EOP)). Pour ce faire, la Suisse doit élaborer un catalogue clairement défini de prestations concernant les compétences, les capacités et l'espace géographique de l'OTAN, qu'elle peut apporter dans le cadre de la coopération.
- › Réviser la planification des forces armées : en raison de l'accentuation de la menace en Europe, il est urgent de réviser les documents de planification pertinents (p. ex. la "modernisation des troupes au sol") à l'attention du Parlement et du public intéressé. Nous exigeons des déclarations claires sur les faisceaux de capacités nécessaires pour atteindre les objectifs de la Suisse en matière de politique de sécurité sur le plan stratégique, opérationnel et tactique. Il est essentiel que la planification des forces armées agisse sur un système global. Le réseau de renseignement doit être relié à un rayon d'action par un système d'information de commandement fonctionnel.
- › Garantir la capacité opérationnelle : la capacité opérationnelle, en particulier dans le combat interarmes, doit être assurée par des exercices réguliers de troupes complètes, des exercices composés de type civil-militaire, à tous les niveaux (communal, cantonal et fédéral) et conjointement avec l'OTAN.

- › Recentrer la structure de l'armée, les modèles de service et la répartition du personnel : les modèles de service de la milice doivent être développés en fonction de la répartition des tâches. L'objectif fixe de 100 000 militaires doit être supprimé et adapté à la nouvelle situation en matière de menace.
- › Mettre en œuvre une politique d'armement tournée vers l'avenir : afin de pouvoir garantir la défense en réseau, la Suisse assure l'interopérabilité avec l'OTAN. Tous les nouveaux contrats d'armement doivent être examinés quant à leur compatibilité avec les systèmes de l'OTAN.
- › Suivre l'évolution de PESCO : le projet de coopération européenne offre des possibilités de participation intéressantes, entre autres dans la recherche et l'industrie de l'armement. Il s'agit d'observer comment l'initiative évolue en fonction de la nouvelle donne.
- › Défendre l'espace aérien : le nouvel avion de combat F-35, soutenu par la population, ainsi que le système de défense aérienne à plus longue portée basé au sol (BodLuv) doivent être acquis immédiatement afin de garantir rapidement la sécurité de l'espace aérien.
- › Augmenter les drones et les armer : augmentation du nombre de drones et les armer aux conclusions du rapport demandé.
- › Rester à la pointe de la technologie : une assise technologique et industrielle (BIT) performante est indispensable à la politique de sécurité de notre pays. En étant à la pointe dans des domaines précise, nous contribuons à réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis des autres pays en matière de politique d'armement.

Protection de la population et protection civile

- › Renforcement de la protection de la population et de la protection civile : la protection civile et celle de la population jouent un rôle particulier dans la protection contre les dangers et leur maîtrise. Pour pouvoir remplir ce rôle conformément à leurs obligations, les ressources humaines et financières doivent être garanties (p. ex. problème de l'alimentation) et être mieux ciblées sur leur mission principale.
- › Renforcer les installations d'urgence : nous avons vécu une longue période de paix, qui a entraîné une certaine négligence dans l'entretien des ouvrages de protection. Compte tenu de la situation géopolitique actuel, l'entretien et l'accès aux installations d'urgence (p. ex. abris antiaériens) doivent à nouveau être prioritaires.
- › Information de la population : des moyens techniques doivent être mis à la disposition des deux organisations pour qu'en cas de crise, la population soit orientée vers les bâtiments de protection civile en fonction de ses besoins ou être informée d'une autre manière.

Engagement international

- › La neutralité au service de la sécurité : la conception suisse de la neutralité repose sur deux piliers : le droit et la politique de neutralité. Le droit de la neutralité stipule que la Suisse ne participe pas à une guerre, qu'elle doit protéger son territoire national et que les belligérants doivent être traités sur un pied d'égalité. La mise en œuvre des obligations susmentionnées, à savoir la politique de neutralité, laisse une plus grande marge d'interprétation. Nous devons donc utiliser cette marge de manœuvre pour pouvoir agir au sein de l'alliance des pays démocratiques. Pour ce faire, nous devons adopter une conception flexible et moderne de la neutralité, tout en conservant son essence juridique.
- › Une politique de sanctions solidaire : en cas de violations flagrantes du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays, la Suisse doit prendre clairement position. Elle doit soutenir solidairement les sanctions de l'ONU, de l'OSCE ainsi de ses principaux partenaires commerciaux et s'opposer ainsi fermement aux contrevenants.

- › La promotion de la paix, un atout pour la Suisse : la Suisse a beaucoup d'expérience et de crédibilité dans le domaine de la médiation, les bons offices et la promotion de la paix en général. Il s'agit de mettre en valeur ces atouts. La Genève internationale joue un rôle important à cet égard. Cet engagement doit être poursuivi et intensifié. La Suisse doit également s'engager activement dans les instances multilatérales telles que l'OSCE, l'ONU ou le Conseil de l'Europe pour défendre nos valeurs et un ordre international fondé sur des règles. De plus, en tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a un rôle particulier à jouer dans le respect du droit international humanitaire. La candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU est la suite logique de l'engagement des bons offices.
- › Un développement de la promotion militaire de la paix : la sécurité internationale ne peut pas être atteinte uniquement par des moyens civils. La promotion militaire de la paix est également nécessaire. Les capacités qualitatives et quantitatives de la promotion militaire de la paix doivent être développées de manière ciblée. Cela sert les intérêts de la Suisse en matière de politique extérieure et de sécurité, favorise l'interopérabilité des forces armées et augmente la disponibilité opérationnelle de l'armée.

Technologie et cybersécurité

- › Renforcer la cybersécurité : les technologies numériques jouent un rôle clef dans les sociétés modernes et sont en même temps l'objet d'affrontements géopolitiques. La protection contre les cyber-risques est donc d'une importance stratégique et doit être renforcée de manière ciblée. Le PLR demande une nouvelle cyberstratégie ainsi qu'une organisation adéquate des moyens au sein d'un office fédéral.
- › Améliorer la cyber-résilience de l'État : il est de la responsabilité de la Confédération de veiller à ce que ses propres systèmes civils soient protégés des cyberattaques.
- › Renforcer les cybercapacités de l'armée : la cybermenace a créé un quatrième espace de possibilités (maritime, terre, air et cyberspace) qu'il faut défendre en cas de conflit. De même, l'armée doit être capable de protéger ses systèmes contre les cyberattaques.

Sécurité de l'approvisionnement

- › Vérifier le stockage des réserves : en raison des crises actuelles et pour une meilleure préparation, il faut vérifier si toutes les ressources importantes pour la population et l'économie sont stockées et si les capacités données sont suffisantes. Ceci afin de ne pas revivre le cas de la pandémie, où les stocks (p. ex. éthanol) étaient insuffisants ou inexistants. La vérification doit se faire en étroite collaboration avec les acteurs concernés.
- › Diversifier les partenaires commerciaux des biens et services critiques : en temps de crise, la chaîne d'approvisionnement en biens et services critiques peut être rapidement interrompue. L'État doit établir des relations commerciales idéales afin de ne pas dépendre d'un seul partenaire commercial pour l'approvisionnement en biens critiques.
- › Garantir la sécurité énergétique : une pénurie d'électricité est l'une des menaces les plus importantes pour la Suisse. Diverses mesures doivent être prises pour combler une éventuelle pénurie d'électricité à partir de 2025. Pour ce faire, il convient de poursuivre les réflexions du Conseil fédéral en faveur des centrales à gaz de pointe. En complément, d'autres mesures doivent être avancées pour garantir le respect des accords de Paris, comme par exemple le développement rapide des énergies renouvelables ou d'autres solutions demandées par le PLR dans la résolution "[Moins de slogans, plus de courant](#)".
- › Rendre l'infrastructure résistante aux crises : dans les situations d'urgence, il est indispensable de disposer de réseaux de télécommunication résistants aux crises (publics et étatiques, par ex. Polycom). Un système moderne de suivi de la situation doit être mis à la disposition des organisations de secours et de leurs partenaires.
- › Garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire : la sécurité de l'approvisionnement alimentaire doit être garantie par une production nationale axée sur la durabilité et par des relations de libre-échange.